

hebdomadaire

n° 3021 • 1,30 euro •

de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,
fondé pendant la guerre sous le titre de
RÉSISTANCE OUVRIÈRE.

Directeur de la publication: J-C Mailly

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

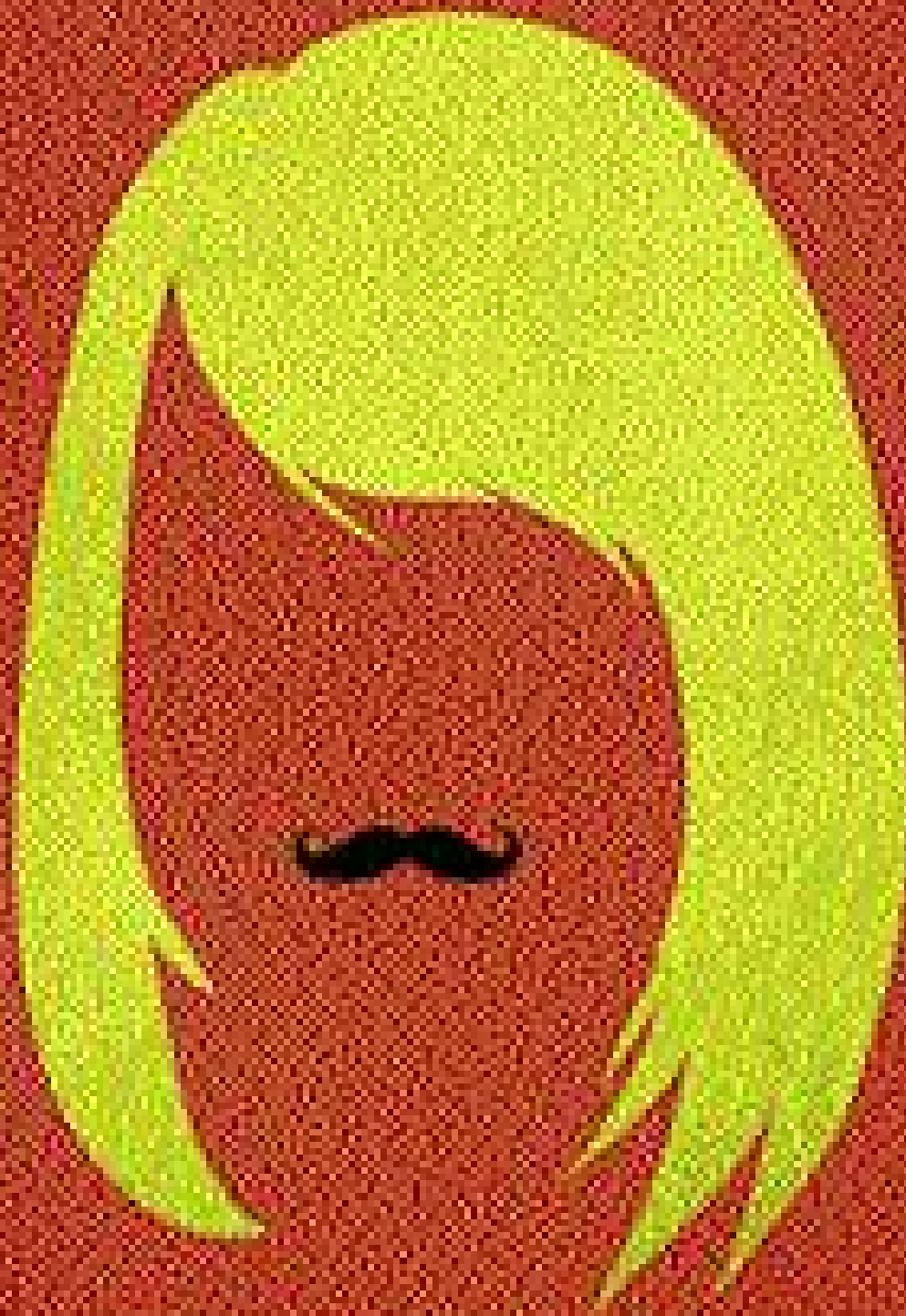
Tél.: 01 40 52 84 55 - Fax: 01 40 52 82 02

Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

FORCE

Ouvrière

Tous ensemble
luttons pour l'égalité entre les
FEMMES et les HOMMES !



Jeudi / Vendredi / Samedi / Dimanche / Lundi / Mardi / Mercredi 7 mars 2012

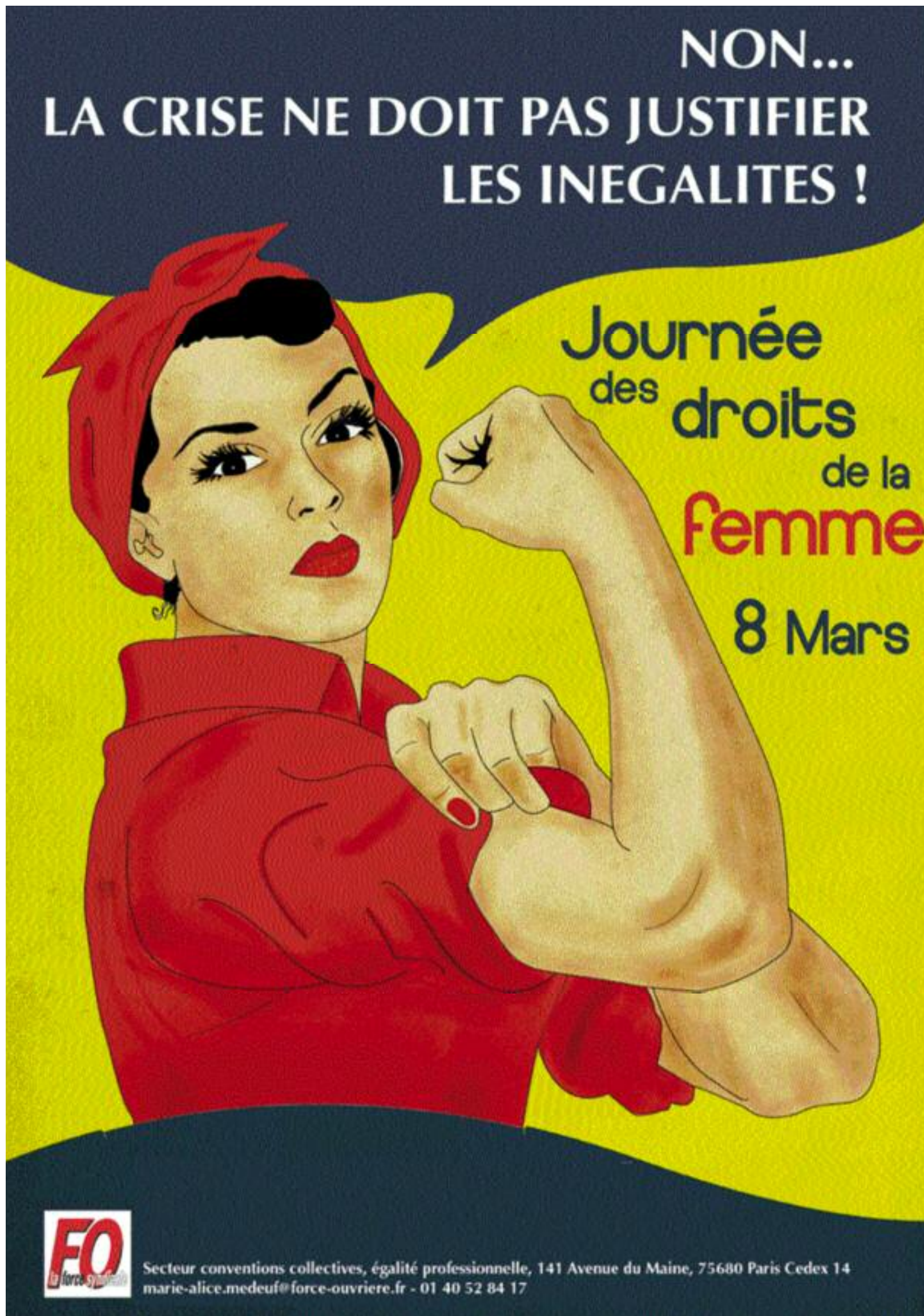
Ce numéro de *FO Hebdo* consacre une part importante de ses pages à l'égalité salariale et professionnelle, en particulier entre les femmes et les hommes. Malgré les accords interprofessionnels, malgré les lois successives, les inégalités persistent.

Dans une telle situation il n'y a pas 36 solutions: pour que les lois soient concrètement appliquées, il faut que les sanctions en cas de non-respect soient dissuasives.

«À travail égal, salaire égal» ne doit pas simplement être un objectif mais une réalité.

L'égalité de droit est un des principes républicains fondamentaux. Elle vaut pour toutes les citoyennes et citoyens, toutes les travailleuses et travailleurs. La République n'a pas de sexe.

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général



NON...
LA CRISE NE DOIT PAS JUSTIFIER
LES INEGALITES !

Journée
des droits
de la
femme
8 Mars

FO
la force syndicale

Secteur conventions collectives, égalité professionnelle, 141 Avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14
marie-alice.medeuf@force-ouvriere.fr - 01 40 52 84 17



L'éditorial de Jean-Claude Mailly

DEUX TRAITÉS GIGOGNES, NI AMENDABLES NI AMÉNAGEABLES

Lorsqu'un traité international ou européen conduit à modifier la Constitution française, son adoption nécessite une réunion du Congrès (Assemblée nationale et Sénat) ou un référendum.

S'agissant de la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (MES), les pouvoirs publics ont considéré qu'une loi permettait de l'adopter, estimant qu'il ne modifiait pas la Constitution.

Pour Force Ouvrière cela n'est pas évident dans la mesure où ce nouveau mécanisme, générant la création d'une nouvelle institution internationale, conduit à un transfert de souveraineté.

Par ailleurs, pour qu'un pays puisse avoir recours demain au MES il faudra qu'il accepte en contrepartie les conditions économiques et sociales imposées et qu'il ait avalisé un second traité, à venir, instaurant notamment le principe de la règle d'or (le TSCG: traité de stabilité, de coordination et de gouvernance).

Traité qui, lui, est reconnu comme devant modifier la Constitution et devant donc faire l'objet d'une ratification par référendum ou au Congrès.

Le premier traité sert en quelque sorte de marchepied au second ou, pour prendre une autre image, c'est le système des tables gigognes.

De fil en aiguille on est en train d'imposer, au nom du dogmatisme budgétaire et du capitalisme libéral, l'austérité partout en

Europe avec toutes les conséquences dévastatrices sur le plan économique et social: récession, chômage, accroissement des inégalités et de la pauvreté, remise en cause des droits sociaux et des services publics.

Certains considèrent qu'il faudrait accompagner ces traités (ou les modifier) en y ajoutant des mécanismes de relance. Mais de quoi s'agit-il? Comment peut-on faire de la relance tout en serrant les boulons avec l'austérité? C'est contradictoire, sauf à considérer, comme le dit M. Draghi, président de la BCE, que le modèle social européen est condamné.

Dans cette logique, ce qu'ils appellent mesures pour la relance risque de signifier: déréglementation du marché du travail, remise en cause du CDI, des droits à la retraite, ce qui commence à se pratiquer, au-delà de la Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal.

Il faut être clair: ces deux traités gigognes ne sont pas amendables ou aménageables: ils doivent être rejetés. C'est pourquoi, s'agissant du MES, nous avons écrit aux parlementaires pour leur demander de ne pas le voter.

C'est pourquoi sur le deuxième traité instaurant l'austérité et la «règle d'or», nous appellerons à voter non en cas de référendum.

Accepter une telle logique, c'est d'ores et déjà annoncer, en France, un super plan d'austérité.

Nous ne l'accepterons pas.

S O M M A I R E

AGIR

Page 3

Double peine: Les inégalités professionnelles pèsent sur les retraites.

Trois questions à... Nadine Carré-tea, Référente Égalité de l'Union départementale de la Gironde (33): «Tous les militants peuvent promouvoir l'égalité»

Page 4

Deux traités gigognes, ni amendables ni aménageables, par Jean-Claude Mailly.

Page 5

Emploi: Cadres: le plafond de verre se blinde à 35 ans.

HALDE: Les femmes, une marche encore plus haute pour accéder au logement.

Page 6

International: Monde: la réduction des écarts salariaux en panne depuis dix ans.

Pays en développement: Une main-d'œuvre de l'ombre.

Page 7

Malgré la féminisation, les inégalités demeurent dans la fonction publique.

Trois questions à... Philippe Soubirous, Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF FO): «Il faut ouvrir des négociations».

Page 8

Interview: «La femme c'est soit la beauté, soit la ménagère».

Médias: Deux tiers des pubs recalées ciblent les femmes.

Page 9

Négociation: Air France: un accord sur l'égalité signé par tous les syndicats.

102 ans après, les inégalités persistent! par Marie-Alice Medeuf-Andrieu, Secrétaire confédérale.

SAVOIR

Page 13

Les droits: Égalité: 40 ans de lois et de jurisprudence.

Page 14

Le chiffre de la semaine. Les chiffres utiles.

Consommation: La femme: un consommateur comme les autres?

RESPIRER

Page 15

Le droit des femmes:

Un long combat pour l'égalité.

Parution > La rédaction vous signale.

Voix de presse:

Femmes: moins de parité, plus de précarité.

Page 16

Une sélection de livres.

Exposition: Genre Mars et Vénus... info ou intox?

MONTRER

Pages 17 à 20

Portraits de femmes au travail.

INTERVIEW

Pages 10 et 11

Interview de Françoise Milewski: Déstructuration du marché du travail: les femmes d'abord.

Force Ouvrière hebdomadaire

Secrétaire confédéral chargé de la presse: Y. Veyrier (8460)
Tél.: 0140528455 - Fax: 0140528471
Rédacteur en chef: D. Rousset (8455)

Réalisation: D. Hingant (8464), F. Blanc (8466), O. Le Trouher (8465)
Révision: M.-P. Hamon (8468)
Contrat de travail: S. Fortin (8463)
Emploi: C. Girard (8469)
Économie: M.-L. Schissel (8458)

Santé, retraite: F. Lambert (8456)
Services: C. Josselin (8476)
État, fonction publique: V. Forgeront (8457)
International: E. Salamero (8459)
Service photos: G. Ducrot (8467)
Service abonnement: V. Rigaut (8233)

Faire précéder les n° de téléphone entre parenthèses par 01 40 52.

Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Imprimé par RPN, Livry-Gargan - 1^{er} trim. 2012
Commission paritaire: 0911S05818